

Par suite d'une convocation en date du 24 juillet 2017, les membres composant le Conseil syndical du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras** se sont rassemblés en la communauté de communes du Guillemois et du Queyras le 3 août 2017 sous la présidence de Monsieur Pierre LEROY, Président du **Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras**, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (Art.L-2121.7 à L-2121.28).

Secrétaire de séance : Max BREMOND

Etaient présents, absents, excusés, ou représentés :

Titulaires		Suppléants	
Communauté de communes du Briançonnais - 5 Voix			
Maurice DUFOUR	<i>Absent</i>	Francine DARDEN	<i>Absente</i>
Gérard FROMM	<i>Absent</i>	Sébastien FINE	Présent
Pierre LEROY	Présent	Romain GRIZKA	<i>Absent</i>
Thierry BOUCHIE	Présent	Éric PEYTHIEU	<i>Absent</i>
Martine ALYRE	Présente	Jean Pierre SEVREZ	<i>Absent</i>
Communauté de communes du Guillemois Queyras – 4 voix			
Christian LAURENS	Présent	Valérie GARCIN EYMEOUD	<i>Absente</i>
Bernard LETERRIER	<i>Absent</i>	Dominique MOULIN	Présent
Serge LAURENS	<i>Absent</i>	Maxime BERARD	<i>Absent</i>
Max BREMOND	Présent	Jean Louis BERARD	<i>Absent</i>
Communauté de communes du Pays des Ecrins -2 voix			
Cyrille DRUJON D ASTROS	<i>Absent</i>	Jean Robert RICHARD	<i>Absent</i>
Jean CONREAUX	Présent	Martin FAURE	<i>Absent</i>

Etaient également présents, Monsieur Jacques DEMOULIN Président du Conseil de Développement, Madame Daphné KHALIFA, directrice du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras et Madame Emmanuelle RAVAUX, secrétaire du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras.

Le Président remercie les membres présents et excuse les membres et invités qui n'ont pu être présents.

Le Président informe l'assemblée des pouvoirs qui ont été donnés et constate le quorum.

Le Président présente l'ordre du jour.

17h00, le quorum étant validé, la séance est ouverte.

Validation du Procès-verbal de la séance du 7 juin 2017.

Le Président, Monsieur Pierre LEROY, demande à l'assemblée si il y a des remarques sur le Procès-verbal de la séance du 7 juin 2017 qui leur a été adressé et dont chacun a pris connaissance.

Aucune remarque n'étant faite, le Président met au vote.

Le conseil syndical, après délibération, à l'unanimité approuve le procès-verbal du conseil syndical du 7 juin 2017.

Programmes & projets

Délibération n° 2017.030 : TEPCV : Modalité de mise en place du Certificat d'Economie d'Energie

Après avoir délibéré, le conseil syndical décide, à l'unanimité, que le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillemois et du Queyras :

- Ouvre un compte Emmy au nom du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural pour le dépôt des certificats d'économie d'énergie (CEE) auprès du Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie.
- Etablit une convention de partenariat pour déléguer cette tâche d'accompagnement, de regroupement et dépôt des CEE- TEPCV auprès du Pôle National des Certificats d'Economie d'Energie.
- Sélectionne l'offre de partenariat de GEO PLC proposant une offre de rachat définitive de 4 000 € / GWh cumac soit 4€ / MWh cumac sans condition de volume, ainsi qu'un accompagnement.
- Soit le seul habilité à traiter avec le partenaire GEO PLC.
- Reçoit de la part de GEO PLC le montant du rachat des CEE-TEPCV sur son compte.
- Qu'un versement de prime CEE – TEPCV, équivalent à 90% des dépenses éligibles aux CEE – TEPCV pour les travaux réalisés, soit attribué aux collectivités entrant dans le dispositif.
- Qu'une convention soit signée entre le PÉTR et les collectivités bénéficiant des CEE – TEPCV afin que le PÉTR puisse verser aux collectivités une prime CEE – TEPCV équivalent à de 90 % des travaux éligibles aux CEE TEPCV réalisés.
- Que les dossiers éligibles seront traités par ordre d'arrivée et de complétude et cela dans une enveloppe dédiée au territoire de maximum 300 000 kWh soit 975 000 € HT de travaux éligibles.
- Que ce dispositif doit être coordonné par un agent du PÉTR.
- Qu'à ce jour le PÉTR ne disposant pas d'agent pour cela, que la directrice puisse y consacrer de son temps de travail.-
- Qu'une commission de suivi et d'attribution des CEE-TEPCV soit mise en place au sein du PÉTR sous l'autorité du Président.
- Autorise le Président à signer tous documents, conventions et autres actes en lien avec le projet.

POUR : 8 ABSTENTION : 0 CONTRE : 0

Questions diverses :

Appel à projet FEADER 16.7.2 « Stratégie locales des développements pour la gestion de la forêt :

Monsieur Christian LAURENS souhaite porter à connaissance du conseil syndical que le Pole d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras a été sollicité pour un partenariat avec les COFOR sur le projet « Les pins, source d'économie et d'emplois sur les territoires 2018-2019 ».

Il s'agit d'une action qui vise à innover en valorisant les essences locales de pins en bois d'œuvre, à l'échelle de territoires pilotes. L'objectif est de créer une alternative au bois déchiqueté, complémentaire aux filières locales de bois énergie déjà existantes.

L'action se déclinera en 3 phases :

- Structurer la valorisation du pin d'Alep et autres pins en bois d'œuvre, à l'échelle des territoires pilotes
- Appuyer les projets de constructions publiques expérimentant les pins en bois d'œuvre, pour amorcer les filières et alimenter le partage d'expériences
- Promouvoir le recours aux essences de pins de territoire pilotes dans les constructions publiques.

Les territoires pilotes s'engagent au travers d'un partenariat non financier afin de bénéficier d'un appui de technique. Sur la période 2018-2019, ils s'impliqueront, avec l'appui des Communes forestières, dans :

- ✓ L'organisation d'une ou plusieurs formations sur la gestion durable / mobilisation / valorisation des pins pour les élus et leurs techniciens, les propriétaires forestiers privés et publics.
- ✓ La mobilisation des acteurs économiques de leur territoire à travers la mise en place d'un groupe de travail, pour faire émerger des projets territoriaux structurants. Exemples de thématiques : démarche sylvicole pilote, amélioration de la gestion des forêts, mobilisation / tri des bois, nouveaux produits, transformation, distribution commercialisation...
- ✓ Le soutien à l'identification de projets de constructions susceptibles d'utiliser le pin d'Alep / pin noir / pin sylvestre / pin à crochets

Les membres du conseil syndical y sont favorables, un courrier en ce sens sera rédigé et signé par le Président du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur Le Président lève la séance. Il est 17h50.